

Descriptif :

L'académie de Poitiers accueille cette année au sein du nouvel INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education) 3 professeurs stagiaires d'allemand qui exerceront leur fonction en Charente (Angoulême), dans les Deux-Sèvres (Champdeniers) et dans la Vienne (Poitiers). Quels changements s'annoncent dès cette année au niveau de la formation initiale ?

- Créées en 2013 dans le cadre de la loi Peillon sur la refondation de l'école, les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) changent d'appellation en cette rentrée 2019. Dans la nouvelle loi pour l'école de la confiance adoptée le 30 janvier 2019, les ESPE cèdent en effet leur place aux « instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation » (INSPE). La majorité des stagiaires est affectée à **mi-temps en établissement** pour pouvoir suivre en parallèle à l'INSPE une formation universitaire en M2. L'organisation des formations dépend des INSPE : vous trouverez le **référentiel de formation de l'INSPE de Poitiers** dans le **livret du stagiaire 2019-2020** ci-joint. Les stagiaires sont suivis à la fois par des **tutrices/tuteurs de terrain** en établissement et un **tuteur référent à l'INSPE**.
- Dès la rentrée scolaire 2019, le **nouveau référentiel de formation** (pdf ci-joint) intitulé "Former l'enseignant du XXIe siècle" des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE rentre en application. Il définit le contenu de la formation délivrée au sein des INSPE. Ce référentiel de formation précise les **objectifs, axes de formation, les compétences travaillées, le niveau de maîtrise des attendus en fin de master Métiers de l'Enseignement**. Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4. La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus. Il s'agit de mettre en place une **formation plus homogène et plus efficace** sur l'ensemble du territoire au sein de l'INSPE et de promouvoir une **ouverture à l'international renforcée**. L'idée est également d'établir un **continuum de formation** et de renforcer la part du temps de formation assurée par des praticiens.

Pour en savoir plus sur les changements en cours, vous pouvez consulter le site "[Devenir enseignant](#)".

Documents joints

 [Livret de l'étudiant stagiaire et de l'étudiant fonctionnaire stagiaire 2019-2020](#) (PDF de 2.2 Mo)

Livret de référence (INSPE de Poitiers, rentrée 2019)

 [Outil d'accompagnement](#) (PDF de 327.6 ko)

Descripteur des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier

Source : Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015

 [Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) (PDF de 74.8 ko)

Arrêté du 1er juillet 2013

Source : Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013

 [Référentiel de formation](#) (PDF de 183.4 ko)

Le nouveau référentiel de formation, intitulé "Former l'enseignant du XXIe siècle", des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE, donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des parcours adaptés, et permet de donner une formation homogène au niveau national.

